

Séance
ordinaire du 15
janvier 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUINZIÈME (15^e) JOUR
DU MOIS DE JANVIER DEUX-MIL-VINGT- QUATRE (2024) À COMPTER DE
20 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL-DE-
VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Jérôme Boucher et Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

24.01.01

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA
SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

24.01.02

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre et des séances extraordinaires du 19 décembre 2023.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

⌘ Comptes réguliers : 663 581.27\$

⌘ Comptes préautorisés : 721 927.50\$

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5. Acceptation du transfert par la SOPER des sommes résiduelles du fonds régional d'innovation vers le collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent pour l'intégration dans l'entente sectorielle en innovation du Bas-Saint-Laurent – Mont-Joli

FINANCES

6. Adoption du règlement 2023-1503 adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2024.
7. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien d'application des logiciels avec PG Solutions pour 2024.
8. Autorisation de paiement de cotisations.
9. Autorisation de versement de dons.
10. Adoption du règlement 2023-1505 abrogeant le règlement 2021-1459 établissant un programme d'aide financière à l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques.
11. Adoption du règlement 2023-1507 modifiant et abrogeant le règlement 2022-1492 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la ville.
12. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires 2024 de l'Office d'habitation (OH) de La Mitis – secteur Mont-Joli.
13. Autorisation de signature – convention d'aide financière –Programme aide à la voirie locale – dossier SFP-154217780 – DZK49799 – no fournisseur 32687.
14. Autorisation d'achat du module Rédaction + de la firme Édilex.
15. Autorisation de recommandation de paiement no 12 – réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'hôtel de ville.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

16. Autorisation de formation au directeur général.
17. Autorisation d'inscription à une formation pour le technicien aux travaux publics.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. Ratification de changement de statut – de pompier à l'essai à pompier.
19. Autorisation de versement de l'aide financière pour le service des brigadiers scolaires.
20. Réitération de la demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable - interdiction de circulation aux véhicules lourds sur le tronçon du boulevard Jacques-Cartier entre la rue d'Anjou et le carrefour giratoire.

URBANISME

21. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1330, boulevard Gaboury.
22. Assemblée publique de consultation du projet de règlement 2023-1502 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.
23. Adoption du second projet de règlement 2023-1502 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.

AFFAIRES NOUVELLES

24. Ratification d'embauche de deux assistantes-sauveteurs.
25. Motion de condoléances à la famille de madame Cécile Gendron.
26. Période de questions.
27. Clôture et levée de l'assemblée.

24.01.03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 19 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre et des trois séances extraordinaires du 19 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 4 décembre 2023 à 20 h en sa forme et sa teneur.

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 19 décembre 2023 à 19 h en sa forme et sa teneur.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 19 décembre 2023 à 19 h 10 en sa forme et sa teneur.

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 19 décembre 2023 à 19 h 20 en sa forme et sa teneur.

24.01.04

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- ✉ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 663 581.27\$;
- ✉ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 721 927.50\$.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

24.01.05

ACCEPTATION DU TRANSFERT PAR LA SOPER DES SOMMES RÉSIDUELLES DU FONDS RÉGIONAL D'INNOVATION VERS LE COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT POUR L'INTÉGRATION DANS L'ENTENTE SECTORIELLE EN INNOVATION DU BAS-SAINT-LAURENT – MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution vise à autoriser la SOPER à procéder au transfert des sommes résiduelles vers le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD), afin que ce dernier l'intègre au nouveau Fonds en innovation.

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du nouveau fonds demeure le même que celui du FRI, soit de soutenir des projets d'innovation des entreprises et organismes du Bas-Saint-Laurent.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a versé un montant total de 18 000 \$ dans l'Entente sectorielle en innovation ayant le numéro 2017-007158, dans le cadre du FARR;

CONSIDÉRANT QUE, de ce montant, une somme résiduelle de 12 501 \$ demeure dans cette entente et qu'elle n'a été engagée pour aucun projet;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle Entente sectorielle de développement en innovation du Bas-Saint-Laurent (ESDI) a été signée;

CONSIDÉRANT QU'un Fonds de soutien en innovation sera constitué à même cette nouvelle ESDI;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau Fonds de soutien en innovation cible les mêmes objectifs que le Fonds régional d'innovation (FRI) administré par la SOPER ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire couvert par cette ESDI englobe celui de la Ville et que, par conséquent, les organismes et entreprises du territoire de la Ville pourront y déposer leurs projets;

CONSIDÉRANT QUE les montants résiduels sont actuellement administrés par la Société de promotion économique de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent est l'organisme mandataire désigné par l'ESDI;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte que la somme résiduelle de 12 501 \$ en provenance de la Ville de Mont-Joli dans le cadre du FARR pour l'Entente sectorielle en innovation numéro 2017-007158 soit transférée dans la nouvelle Entente sectorielle en innovation du Bas-Saint-Laurent (ESDI). Pour ce faire, la Ville consent à ce que la Société de promotion économique de Rimouski verse cette somme résiduelle au mandataire de l'ESDI, le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, afin qu'il en fasse la gestion.

FINANCES

24.01.06

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-1503 ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2023-1503 adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2024.

Le règlement porte sur la variété de taux de la taxe foncière générale, la taxe de secteur, le taux de la taxe spéciale pour différents règlements d'emprunts, le tarif pour le service d'aqueduc et d'égouts, le tarif pour l'enlèvement, le transport et la disposition des matières résiduelles et recyclables, le tarif pour les fosses septiques et les puisards, le tarif pour l'inspection et le ramonage des cheminées, le tarif des services municipaux, le rôle général de perception, les propriétaires d'immeubles, la taxe imposée aux propriétaires d'immeubles, les propriétaires tenus aux paiements, les résidences louées ou à logements multiples, les intérêts sur arrérages, l'émission des reçus, l'affectation du produit des différentes taxes au paiement des dépenses prévues aux prévisions budgétaires, le mode de paiement des différents tarifs et taxes, transferts budgétaires et les pénalités prévues au règlement.

Il n'y a pas eu de modification au règlement entre son dépôt et son adoption.

24.01.07

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN D'APPLICATION DES LOGICIELS AVEC PG SOLUTIONS POUR 2024

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien et de soutien d'application des logiciels avec PG Solutions pour l'année 2024;

Ce contrat respecte les dispositions du paragraphe 6 a) de l'article 573.3 de la Loi sur les Cités et Villes et est ventilé de la façon suivante :

- Finances, unité d'évaluation, Voilà
- Éclairage, fosses septiques, gestion des permis, dossier central
- Modernisation des financiers

Pour un total de 41 834.82\$, taxes incluses.

24.01.08 **AUTORISATION DE PAIEMENT DE COTISATIONS**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des cotisations annuelles, incluant les taxes, aux organismes suivants :

• ARAQ	275.00\$
• AQLM	431.16\$
• AQAIRS	348.37\$
• COMBEQ	707.10\$
• COMAQ	1299.22\$
• Association des travaux publics	574.88\$
• UMQ incluant Carrefour capital humain	11 294.22\$
• GRHMQ	344.92\$
• ADGMQ	875.00\$

24.01.09 **AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Fondation de la Santé de La Mitis	Don annuel	1 000.00\$
	Campagne annuelle (match anciens Canadiens)	825.00\$
Association Karaté japonais du Québec	location gymnase prêt tables et chaises	175.00\$
Tournoi déménagement Si-Tôt	location amphithéâtre	1312.50\$

24.01.10 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-1505 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2021-1459 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE À USAGE RÉSIDENTIEL POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé du conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2023-1505 abrogeant le règlement 2021-1459.

Le programme d'aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques est aboli, le règlement est par conséquent abrogé.

24.01.11 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-1507 MODIFIANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2022-1492 CONCERNANT L'ÉTABLISSMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2023-1507 modifiant et abrogeant le règlement 2022-1492 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

Ce règlement porte sur la tarification du service des loisirs et du service des travaux publics pour les services offerts aux citoyens.

24.01.12 DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 DE L'OFFICE D'HABITATION (OH) DE LA MITIS – SECTEUR MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires pour l'année 2024 de l'Office d'habitation (OH) de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé 2024 de l'OH de La Mitis secteur Mont-Joli représentant un montant de 71 700\$ pour la Ville de Mont-Joli pour les numéros de l'ensemble immobilier suivants : 1242, 1419, 1836, 2853 et 3292.

24.01.13 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DOSSIER SFP-154217780 – DZK49799 – NO FOURNISSEUR 32687

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Mont-Joli confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

24.01.14 AUTORISATION D'ACHAT DU MODULE RÉDACTION + DE LA FIRME ÉDILEX

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat du module de Rédaction⁺ à la firme Édilex pour un montant de 5 642.50\$ pour trois ans.

24.01.15 AUTORISATION DE RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 12 – RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET RÉFECTION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie DVM Construction inc. a présenté une demande de paiement no 12 pour le réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 12 et la recommandation de la firme Groupe Architecture MB inc. et du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 12 au montant de 49 946.60\$ incluant les taxes à DVM Construction inc.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

24.01.16 AUTORISATION D'INSCRIPTION À UNE FORMATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à suivre une formation intitulée « Relation DG – élu.e.s. partie 2, qui aura lieu les 21 et 22 mars prochain, et ce, au coût de 585\$ plus les taxes. Par la même résolution, le conseil municipal autorise les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

24.01.17 AUTORISATION D'INSCRIPTION À UNE FORMATION POUR LE TECHNICIEN AUX TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Simon Auclair, technicien aux travaux publics à suivre une formation intitulée « OPA – Préposé à l'aqueduc », dispensée du 12 au 21 février prochains, et ce, au coût de 1 110\$ plus les taxes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

24.01.18 RATIFICATION DE CHANGEMENT DE STATUT – DE POMPIER À L'ESSAI À POMPIER

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie le changement de statut de pompier à l'essai à pompier pour monsieur Denis Bélanger, et ce, rétroactivement au 5 décembre 2023 puisque celui-ci a complété la formation de pompier 1.

24.01.19 AUTORISATION DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DES BRIGADIERS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de soutenir le service de brigadiers scolaires dans le but d'assurer une meilleure sécurité pour les enfants qui fréquentent les écoles primaires Norjoli et des Alizés ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité de verser le montant de 33 184.38 \$ à la Maison des jeunes de Mont-Joli à titre de contribution de la Ville de Mont-Joli au fonctionnement du service de brigadiers scolaires pour l'exercice complet de 2024. Rappelons que la Maison des jeunes de Mont-Joli agit à titre de gestionnaire de ce service.

24.01.20 RÉITÉRATION DE LA DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - INTERDICTION DE CIRCULATION AUX VÉHICULES LOURDS SUR LE TRONÇON DU BOULEVARD JACQUES-CARTIER ENTRE LA RUE D'ANJOU ET LE CARREFOUR GIRATOIRE

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 20 mars 2023, le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli, de par sa résolution no 23.03.153, avait fait une demande au ministère des Transports du Québec pour, entre autres, mettre en place une interdiction de circulation des véhicules lourds sur le tronçon du boulevard Jacques-Cartier en instaurant un parcours alternatif;

CONSIDÉRANT QUE le ministère dans sa lettre du 26 avril 2023 a acquiescé qu'à une partie de la demande, soit de retirer le terre plein de l'avenue d'Anjou face au commerce Pédro-Pass et laissant la demande d'interdiction de circulation aux camions lourds sans réponse;

CONSIDÉRANT QUE cette portion de route maintient un volume élevé de la circulation routière;

CONSIDÉRANT QU'en période estivale le niveau de dangerosité croît en raison d'une hausse importante de touristes empruntant ce tronçon de route;

CONSIDÉRANT QUE les entrées et sorties des commerces en place peuvent occasionner de la congestion routière;

CONSIDÉRANT QUE les camions lourds se rendant aux commerces Ultramar et Tim Horton utilisent la voie d'accès prévue à cette fin à partir de la rue d'Anjou entre Jacques-Cartier et le chemin Perreault;

CONSIDÉRANT QUE les camions se rendant au commerce Pédro Pass continuent d'utiliser la voie d'accès par le boulevard Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE la cohabitation entre les véhicules lourds et les automobiles est difficile et dangereuse;

CONSIDÉRANT QUE le braquage des camions pour accéder au PétroPass endommage la chaussée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal réitère sa demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable d'interdire l'accès aux camions lourds au tronçon du boulevard Jacques-Cartier entre la rue D'Anjou et le carrefour giratoire.

URBANISME

24.01.21

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1330, BOULEVARD GABOURY

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire afin de permettre d'installer une génératrice dans la cour arrière à une distance d'un (1) mètre de la ligne de terrain et d'y aménager une clôture en maille de chaîne autour de cette génératrice qui aurait une hauteur de 2,44 mètres alors que le règlement de zonage exige une marge de recul minimale de 2 mètres de toute ligne de terrain ainsi qu'une hauteur maximale de 2 mètres pour la hauteur de cette clôture projetée;

CONSIDÉRANT QUE le respect de la marge arrière cause un empiètement de la génératrice dans l'allée de circulation pour les manœuvres des véhicules de livraison et que tout autre emplacement sur le site entraînerait une hausse du coût d'un tel projet qui rendrait celui-ci prohibitif à sa réalisation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne porte pas préjudice à la jouissance du droit de propriété des immeubles avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 14 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'accepter la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure.

24.01.22

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-1502 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Monsieur Alain Thibault, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2023-1502 modifiant le règlement de zonage 2009-1210 dont l'objectif est d'encadrer les activités à caractère érotique, sexuel ou avec nudité sur le territoire de la ville de Mont-Joli ainsi que d'autoriser ce type d'activité uniquement à l'intérieur du parc industriel existant, et ce, non à proximité des résidences afin d'éviter les sources de nuisances possibles.

24.01.23

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2023-1502 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le second projet de règlement 2023-1502 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.

AFFAIRES NOUVELLES

24.01.24

RATIFICATION D'EMBAUCHE DE DEUX ASSISTANTES-SAUVETEURS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de mesdames Joanie Turcotte et Émilie Lavoie, comme assistante-sauveteur à la piscine Gervais-Rioux. Les emplois de mesdames Turcotte et Lavoie ont débuté

respectivement le 22 décembre 2023 et le 12 janvier 2024. Elles seront assujetties aux conditions de travail inscrites à la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

24.01.25 MOTION DE CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE MADAME CÉCILE GENDRON

Madame Cécile Gendron est décédée le 1^{er} décembre dernier à l'âge de 98 ans. Madame Gendron a joué un rôle actif sur la scène mont-jolienne où elle a mis sur pied plusieurs organismes communautaires.

Elle a ainsi fondé les Filles d'Isabelle, le regroupement de personnes handicapées, les Alcyons, les Bourgeons de La Mitis et Iris Noir, un groupe de défense des personnes non ou malvoyantes. Madame Gendron était elle-même non voyante depuis son plus jeune âge, ce qui ne l'a pas empêché d'exercer le métier de fleuriste pendant 25 ans.

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labontéet résolu à l'unanimité que le conseil municipal adresse ses plus sincères condoléances à la famille de madame Cécile Gendron, à la suite de son décès plus tôt en décembre.

24.01.26 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

24.01.27 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 33 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Duéb et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé, OMA
Greffière